



# Plan de soutien au financement des PME

Déclinaison locale mise à jour en janvier 2009

*Toutes les ressources sont là...*



CHAMBRE  
DE METIERS  
ET DE L'ARTISANAT  
DE LA SAVOIE

# Le dispositif gouvernemental

---

**Le gouvernement a annoncé le 2 octobre 2008 un plan de soutien au financement des PME de 22 milliards d'euros**, dont 5 milliards versés pour le renforcement des moyens d'[OSEO](#), agence chargée de soutenir l'innovation et la croissance des PME.



Le **dispositif d'accompagnement** mis en place au bénéfice des entreprises qui rencontreraient des difficultés s'appuie notamment sur un **numéro azur 0810.00.12.10** et sur le site internet [www.oseo.fr](http://www.oseo.fr)

**Contactez la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) de la Savoie**  
La CMA de la Savoie appelle les entreprises artisanales à **utiliser ce dispositif et ses déclinaisons locales selon les situations présentées en pages suivantes**.  
Pour obtenir des informations complémentaires ou en cas de difficultés, **la CMA invite les chefs d'entreprises artisanales à la solliciter sans tarder au 04.79.69.94.20**

# Mise en place du dispositif en Savoie

## **Cas n° 1 : difficultés pour obtenir un crédit ou une facilité de trésorerie auprès des banques**

Saisir d'abord le médiateur national sur le site [www.mediateurducredit.fr](http://www.mediateurducredit.fr) sur lequel on trouve une possibilité d'enregistrement en ligne de son dossier avec prise en charge immédiate. Il fait suivre au « médiateur départemental du crédit » dont le rôle est d'examiner les situations de blocages, d'engager une médiation avec les banques et de proposer des solutions chaque fois que cela est possible.

### Le médiateur départemental du crédit :

Mr Régis PERRIN

Tel : 04 79 69 92 50

Fax : 04 79 69 83 37

Courriel : [regis.perrin@banque-france.fr](mailto:regis.perrin@banque-france.fr)

# Mise en place du dispositif en Savoie

## Cas n° 2 : entreprise en difficulté, impactée par la crise financière.

Mise en place d'un « **dispositif exceptionnel de délais de paiement en faveur des entreprises affectées par les conséquences de la crise financière** »

Les entreprises rencontrant des difficultés de paiement pour honorer leurs dettes fiscales et sociales peuvent saisir la **Commission des Chefs de Services Financiers** (CCSF) sur la base d'un dossier simplifié qui leur sera adressé sur simple demande.

### Contact :

Trésorerie Générale de Savoie

Madame Andrée MOLLARD

Tel : 04 79 33 92 24

Fax : 04 79 70 36 85

Courriel : [andree.mollard@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:andree.mollard@dgfip.finances.gouv.fr)

Site : [www.entreprises.gouv.fr](http://www.entreprises.gouv.fr) > j'anticipe et je résous les difficultés > régler mes impayés fiscaux et sociaux

# Mise en place du dispositif en Savoie

## Cas n° 3 : projets de développement

L'entreprise ayant des projets de développement peut actionner le dispositif OSEO. Cette agence propose aux banques de partager le risque avec elle pour financer les projets des entreprises sur simple demande.

Contact :

Tel : 0810 00 12 10

[www.OSEO.fr](http://www.OSEO.fr)

